



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

|   |  |
|---|--|
| Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>                     | Date de convocation :<br><b>28 juin 2024</b> |
| Nombre de conseillers présents : <b>31</b>                        |  |
| Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b> |  |

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-92 : Attribution de fonds de concours

***Finances locales - Fonds de concours***

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu l'article L5214-16 V modifié du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu la délibération n°2024-41 du conseil portant règlement d'attribution de fonds de concours,  
Vu la demande de fonds de concours de la commune de Beaumont-Lès-Randan pour la création d'un terrain multisport,*

*Vu la demande de fonds de concours de la commune de Limons pour le réaménagement de la place de l'église,*

*Vu la demande de fonds de concours de la commune de Saint-André-le-Coq pour la rénovation du centre de loisirs,*

*Vu la demande de fonds de concours de la commune de Maringues pour la couverture de 2 terrains de tennis et la construction d'un terrain de padel,*

*Vu la demande de fonds de concours de la commune d'Artonne pour la rénovation et l'agrandissement de la salle polyvalente,*

*Vu la demande de fonds de concours de la commune d'Aubiat pour la rénovation énergétique de l'école,*  
*Considérant l'avis émis par la commission Finances en date du 8 juillet 2024,*

Il est proposé au conseil d'attribuer les fonds de concours comme suit :

| Commune             | Projet  | Budget prévisionnel éligible | Montant maximal subventionnable | Montant sollicité par la commune | Montant subvention proposé au conseil |
|---------------------|---|------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Beaumont-Lès-Randan | Création d'un terrain multisport  | 86 007,46 €                  | 21 501,85 €                     | 8 361,97 €                       | 8 361,97 €                            |
| Limons              | Réaménagement de la place de l'église                                       | 145 840,00 €                 | 25 000,00 €                     | 25 000,00 €                      | 25 000,00 €                           |
| Saint-André-le-Coq  | Rénovation du centre de loisirs   | 334 354,58 €                 | 25 000,00 €                     | 25 000,00 €                      | 25 000,00 €                           |
| Maringues           | Couverture de 2 terrains de tennis et la construction d'un terrain de padel | 986 668,00 €                 | 25 000,00 €                     | 178 000,00 €                     | 25 000,00 €                           |
| Artonne             | Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente                        | 385 645,00 €                 | 25 000,00 €                     | 25 000,00 €                      | 25 000,00 €                           |
| Aubiat              | Rénovation énergétique de l'école   | 33 991,00 €                  | 8 497,75 €                      | 8 497,75 €                       | 8 497,75 €                            |

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours aux communes comme exposé ci-avant,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*